

# **Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig**

## **Budget primitif 2022**

### **Note de présentation**

#### **1. Éléments de contexte**

Le Syndicat mixte ouvert du Bassin Bruche Mossig a été créé par arrêté préfectoral en juillet 2019, suite à la délibération favorable des trois membres : la Communauté de communes de la Région Molsheim Mutzig, l'Eurométropole de Strasbourg, le SDEA. Le Syndicat a pour mission une partie de la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) :

- L'aménagement du bassin versant ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Ces missions ont été transférées par les membres du Syndicat. Le Syndicat pourvoit sur son budget aux dépenses de fonctionnement et d'investissement nécessaires à l'exercice de ces compétences.

Les statuts fixent la clé de répartition de la participation financière annuelle des membres pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement du Syndicat. Cette participation est ainsi répartie à un tiers par structure membre.

#### **2. Priorités du budget**

Après une année 2021 consacrée à l'élaboration et la planification de programmes d'actions pluriannuels, l'année 2022 permet le démarrage de la mise en œuvre de ces programmes. Des cofinancements sont attendus de la part de l'État, de la Région Grand Est et de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

##### **Prévention des inondations**

Le syndicat s'est engagé dans une démarche de programme d'actions prévention des inondations permettant une contractualisation avec l'État. La première étape est un programme d'études préalable (PEP) pour une durée de 2 à 3 ans. Le contenu du PEP a été approuvé par le Comité Syndical en juillet 2021 et transmis à la Préfecture pour validation. Cette validation est attendue en fin d'année 2021 et constituera le démarrage officiel du programme d'actions. Les premiers marchés publics pour les études seront attribués au 1er trimestre 2022. Le PEP comprend également des actions de sensibilisation des élus et du grand public, d'amélioration de la gestion de crise et de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens. Le montant global des études et actions est estimé à 2,7 millions d'euros.

## Milieux aquatiques

Afin de répondre à la compétence de restauration des milieux aquatiques, un programme d'études et de travaux a été élaboré à partir des données existantes. Le programme est articulé en 4 axes qui comprennent une vingtaine d'actions. Le montant total des actions est estimé à 2,3 millions d'euros.

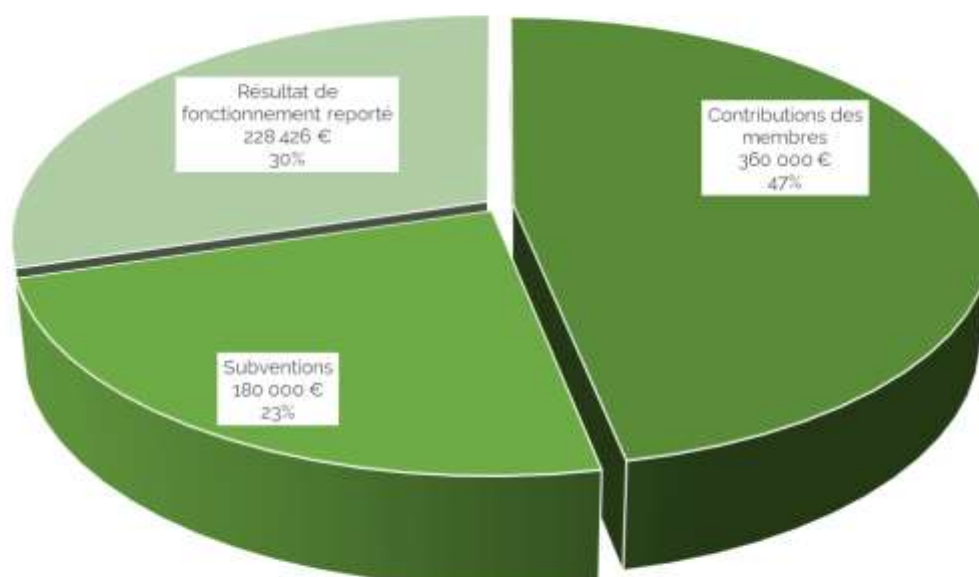
### 3. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

Les principales recettes de fonctionnement du syndicat reposent sur les contributions des trois entités membres : la Communauté de communes de la Région de Molsheim Mutzig, l'Eurométropole de Strasbourg et le SDEA. La contribution est fixée à 360 000 €, soit 120 000 € par entités membres. Entre 2021 et 2022, la contribution a doublé pour répondre aux besoins de financement des études et travaux.

Le Syndicat bénéficie également de subventions de la part de l'Etat, de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et de la Région Grand Est pour les missions d'animation (charges de personnel) et pour la réalisation des programmes d'actions.

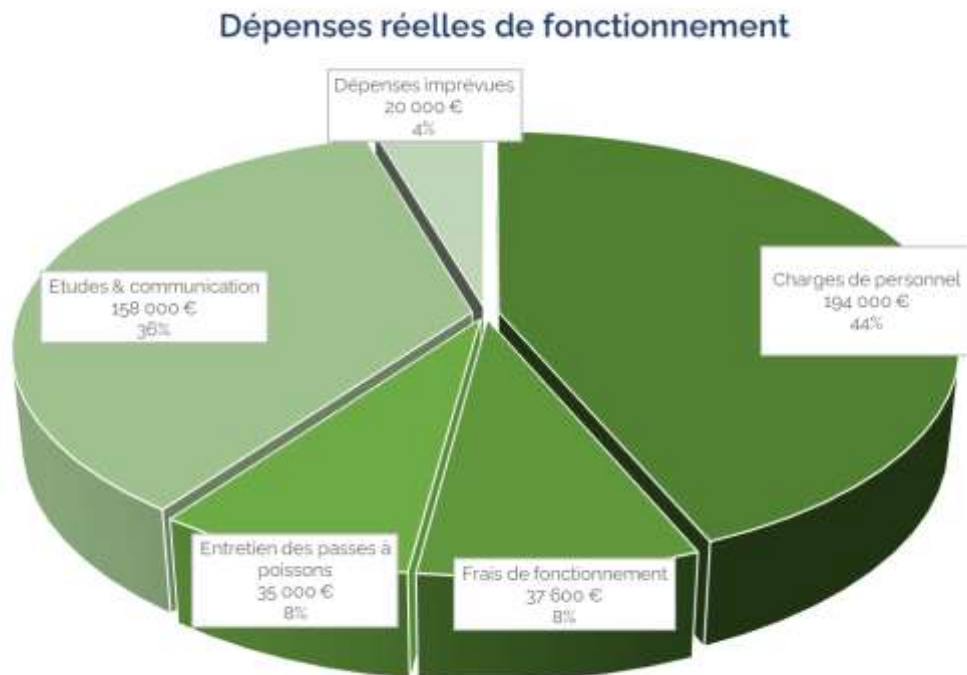
Ces recettes sont complétées par le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021.

#### Recettes de fonctionnement



Les charges de fonctionnement représentent environ 445 000 € et sont réparties en 4 postes de dépenses principaux :

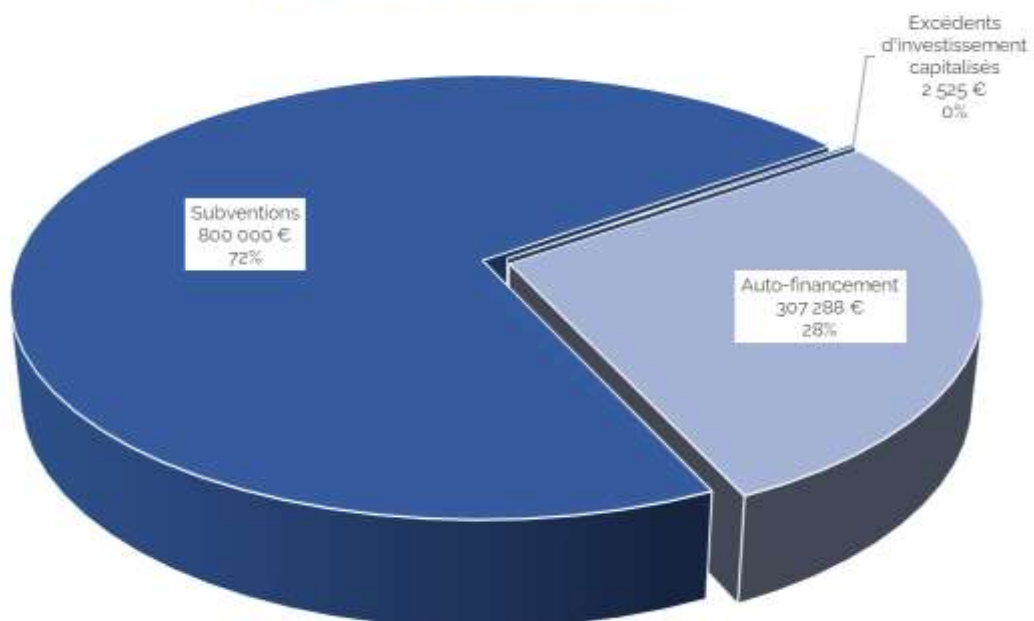
- Les charges de personnel (cf. partie 10) ;
- Les charges liées aux locaux, fournitures et transports ;
- L'entretien des passes à poissons ;
- Les actions pour la prévention des inondations et les milieux aquatiques : études relevant du fonctionnement, actions de communication et de sensibilisation, etc.



La différence entre les recettes et les charges de fonctionnement permet un autofinancement de l'investissement d'environ 307 000 € en 2022.

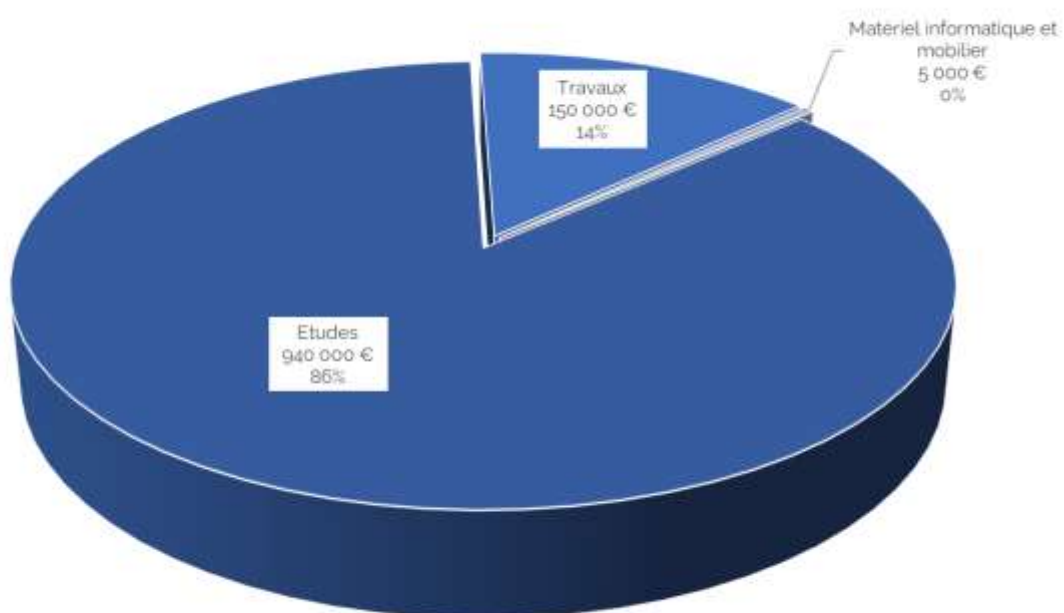
Les recettes d'investissement comprennent également des subventions d'investissement pour la réalisation des études et des travaux et les excédents d'investissement capitalisés en 2021.

## Recettes d'investissement



Les charges d'investissement représentent environ 1 millions d'euros, majoritairement pour la réalisation des études et des travaux.

## Dépenses réelles d'investissement



#### 4. Montant du budget 2022

##### Fonctionnement

Recettes réelles	540 011 €
Résultat reporté	228 426 €
<b>Total des recettes</b>	<b>768 437 €</b>

Dépenses réelles	444 610 €
Opérations d'ordre (amortissements)	16 539 €
Virement à la section d'investissement	307 288 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>768 437 €</b>

##### Investissement

Recettes réelles	800 000 €
Opérations d'ordre (amortissements)	16 539 €
Autofinancement	307 288 €
Excédents capitalisés	2 525 €
<b>Total des recettes</b>	<b>1 126 352 €</b>

Dépenses réelles	1 126 352 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 126 352 €</b>

Le Syndicat n'a pas de budget annexe.

#### 5. Crédits d'investissement pluriannuels

En 2021, le Comité Syndical a voté deux autorisations de programmes pluriannuelles correspondant aux investissements nécessaires pour les deux programmes d'actions :

- Le programme d'études préalable au PAPI Bruche Mossig, qui fait l'objet d'une contractualisation avec l'État.

2022	2023	2024	TOTAL
740 000 €	760 000 €	100 000 €	<b>1 600 000 €</b>

- Le programme d'études et travaux pour les milieux aquatiques

2022	2023	2024	2025	TOTAL
350 000 €	775 000 €	670 000 €	195 000 €	<b>1 990 000 €</b>

## 6. Niveaux de l'épargne brute et de l'épargne nette

Le Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig n'a pas d'épargne.

## 7. Niveau d'endettement de la collectivité

Le Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig n'a pas contracté de dette et aucun emprunt n'est envisagé en 2022.

## 8. Niveau des taux d'imposition

Le Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig n'est pas un établissement de coopération intercommunal à fiscalité propre, il ne fixe pas de taux d'imposition.

Les contributions financières des membres (CC de la Région de Molsheim Mutzig, Eurométropole de Strasbourg et SDEA) sont en issues de la taxe GEMAPI pour les territoires l'ayant instaurée.

## 9. Effectifs de la collectivité et charges de personnel

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'effectif du Syndicat compte 3 agents :

Poste	Type contrat	Grade	Temps de travail
Direction	Titulaire	Ingénieur	Temps complet
Chargée de mission prévention des inondations	Contractuel : contrat de projet	Ingénieur	Temps complet
Secrétariat	Mise à disposition par la CC de la Région de Molsheim Mutzig	Adjoint administratif	Temps partiel – 40%

Par délibération du 6 octobre 2021, le Comité Syndical a créé un poste non permanent de chargé de mission milieux aquatiques, pour un grade d'ingénieur. Le recrutement sera effectif le 21 février 2022.

Les charges de personnel pour l'année 2022 sont évaluées à 194 000 € dont un tiers pour les cotisations patronales.